

Concours de dessin « Voici mon souvenir ! » :

Et maintenant dessine-nous ton plus beau souvenir de cet après-midi

Nom/Prénom :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

REGLEMENT

1 – Pour la deuxième année, l'Office de Tourisme et la Bibliothèque Joseph Rousse organisent le concours de dessin « Voici mon souvenir ! ».

2 – Le concours est ouvert **du 3 au 30 novembre 2011**, date de remise des dessins, le cachet de la poste faisant foi. Au-delà de cette date, les dessins reçus ne seront pas retenus. En cas de perte ou de détérioration du document au cours de l'expédition de celui-ci, les organisateurs ne seraient être tenus pour responsables.

3 – Le concours est ouvert à tous les enfants qui ont participé au 3^{ème} Atelier d'illustration jeunesse. Une autorisation parentale est obligatoire.

4 – La participation est limitée à un seul dessin par candidat. Le dessin doit être réalisé sur une feuille A4 et ne doit pas présenter de signes distinctifs. Le matériel de décoration et de mise en valeur est libre. Ce document devra être collé derrière le dessin réalisé.

5 – L'auteur s'engage à présenter une œuvre inédite et libre de tout droit quant à l'édition possible du dessin récompensé. En cas de non respect de cette clause, le lauréat se verra immédiatement retiré du concours. Les enfants qui le souhaitent, pourront récupérer leur dessin en venant directement à l'Office de Tourisme. Les dessins peuvent aussi être retournés par courrier (dans ce cas, il faudra nous envoyer avec votre dessin, une enveloppe déjà timbrée et avec l'adresse de l'enfant déjà écrit).

6 – Le résultat du concours sera proclamé courant semaine 50 sur le site internet de l'Atelier d'illustration jeunesse www.laplainesurmer.fr/atelierdillustrationjeunesse.htm. Le gagnant sera prévenu personnellement.

7 - Tous les dessins seront exposés sur le site web de la manifestation.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné autorise mon fils/ma fille
..... à participer au concours de dessin.

Date et signature